

COMPTE RENDU D'ENQUÊTE

TOURNEFEUILLE (31) 23.06.2008

CAS D'OBSERVATION

1 – CONTEXTE

Le GEIPAN a pris spontanément la décision d'enquêter sur ce cas suite à la parution d'un article dans la Dépêche du Midi datée du **24 juin 2008** et un intérêt croissant montré de la part du public, en particulier sur Internet (voir la coupure de presse jointe au dossier et <http://www.ladepeche.fr/article/2008/06/24/460985-tournefeuille-j-ai-vu-un-ovni.html>).

Une première rencontre a été programmée avec ce témoin le **6 mai 2009**. Ce témoin n'avait pas témoigné à la gendarmerie, cependant compte tenu de son impact médiatique, il avait été décidé d'enquêter sur ce cas. Le témoin ayant accepté bien volontiers de nous rencontrer, d'autres rencontres ont été réalisées, ce témoin ayant été **l'objet de multiples observations au cours de sa vie**.

Nous ne traiterons ici que de sa seule observation publiée dans la Dépêche du Midi.

2- DESCRIPTION DU CAS

Il n'existe pas de déposition écrite, cependant, un enregistrement audio a été réalisé par le GEIPAN.

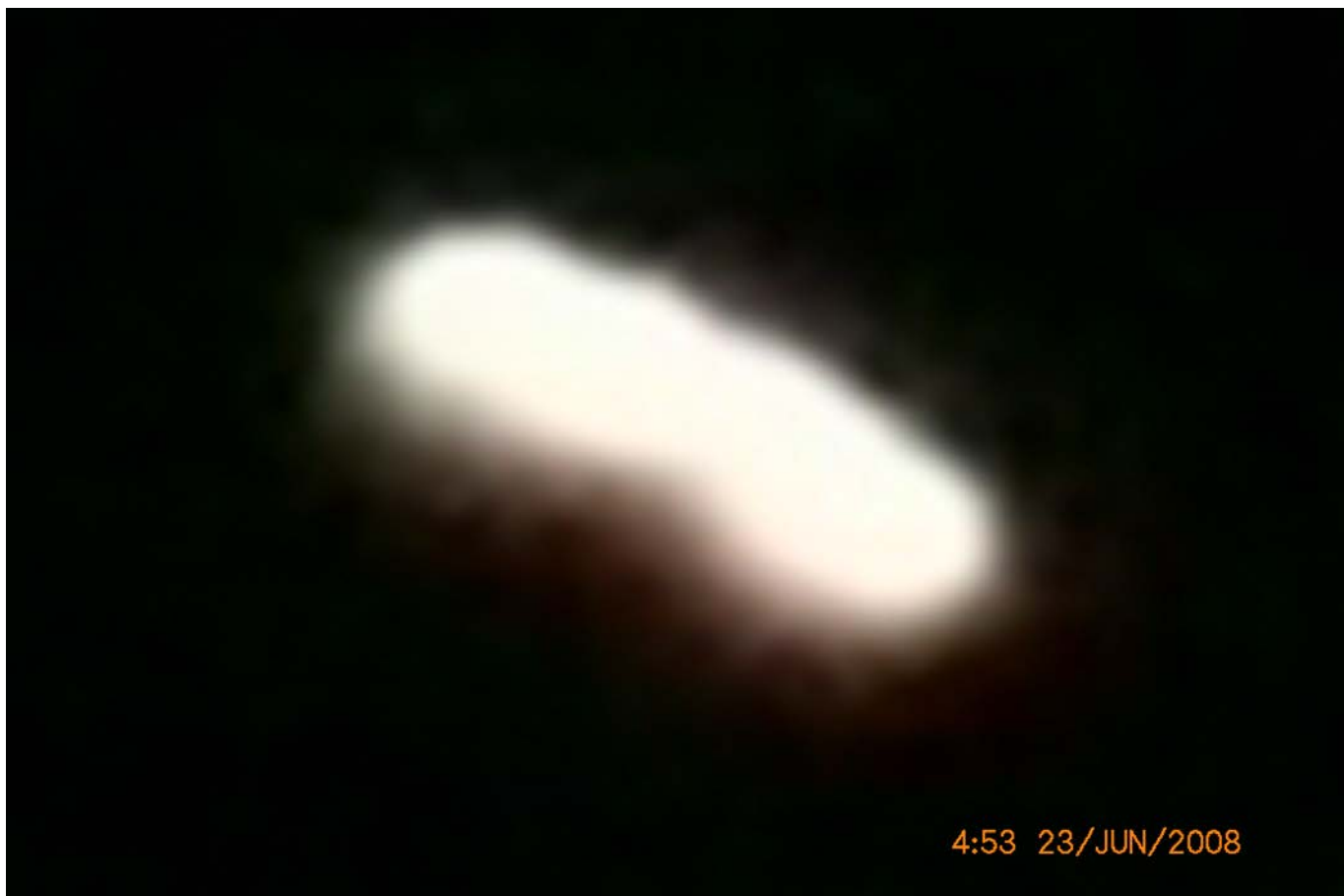
Des rencontres ultérieures avec le témoin ont permis d'affiner sa déposition, dont voici les principaux éléments testimoniaux :

- Il est **4h52**, le **23 juin 2008**. Le témoin est à la fenêtre de sa chambre (lat. ~ **43.59** long. ~ **1.31**), il ne dort pas car il a chaud. Le jour commence à se lever, le fond du ciel reste néanmoins sombre.

- Il entend alors comme un bourdonnement (sifflement, chuintement) s'accroissant. Au bout de quelques secondes (5 à 6), il se penche à la fenêtre et observe au-dessus de lui un phénomène en forme de haricot et de couleur jaune-verte qui se rapproche à très grande vitesse en direction du sol et suivant une trajectoire proche de la verticale.
- Le témoin se saisit alors de son appareil photo posé sur sa table de chevet et prend une première photo :



- Au bout de 3 à 4 secondes, le phénomène se stabilise au-dessus du sol et en position horizontale (dans le sens de la longueur). La luminosité verdâtre du phénomène s'estompe et passe alors au blanc. 4 points noirs sont observables latéralement. A cet instant, la direction d'observation horizontale est le sud-sud-est. Le phénomène se serait stabilisé au-dessus de la cime d'un arbre qui est dans la direction d'observation.
- Le témoin se retourne pour appeler à plusieurs reprises sa femme pendant quelques secondes mais celle-ci ne viendra pas.
- Le témoin revient alors vers sa fenêtre pour prendre une seconde photo. Cependant, au moment d'appuyer sur le déclencheur, le phénomène repart brutalement en direction de l'est en s'inclinant, tout en effectuant un large virage. Cette phase dure une à deux secondes. La couleur du phénomène est alors pourpre-orangée (selon le témoin, la photo ne rend pas l'éclat des couleurs observées) :



Peu après son observation, le témoin a réalisé un dessin sur la base de ce qu'il a observé lorsque le phénomène était en position stationnaire. Le phénomène a l'apparence d'une cacahuète, bombé sur la partie supérieure (et non pas creuse comme pourrait le laisser penser le dessin):



ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

- La femme du témoin n'observera pas le phénomène.
- Selon le témoin, le journaliste de La Dépêche du midi lui a confié que le même phénomène a été vu au dessus de l'Allemagne et de l'Italie à un quart d'heure d'intervalle. Le journaliste de la dépêche contacté

ne se souvient pas avoir évoqué que ce cas ait également été aperçu au-dessus de l'Italie et de l'Allemagne. **Une recherche sur Internet de ces articles de presse n'a rien donné.**

- Suite à notre intervention, le témoin principal affirme avoir été contacté par un deuxième témoin qui aurait eu connaissance de son témoignage en lisant La Dépêche. Ce témoin **que nous n'avons pu rencontrer**, serait gardien de nuit et rentrait alors à son domicile. Il aurait observé le phénomène se stabiliser à la verticale d'un champ (Lat. 43.586974°, long. 1.310511°), position qui corroborerait la direction indiquée par le témoin principal. Cependant, nous n'avons pas pu retrouver ce témoin. N'étant pas directement sourcé, il ne peut être pris en compte ici.

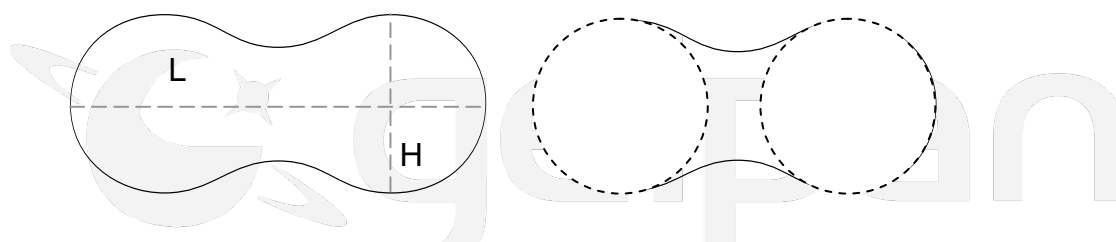
3- DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Trois personnes du GEIPAN se sont déplacées pour interroger le témoin. Après avoir écouté le témoin et enregistré sa déposition audio, nous nous sommes dans un premier temps attachés à réaliser une reconstitution aussi complète que possible des faits décrits.

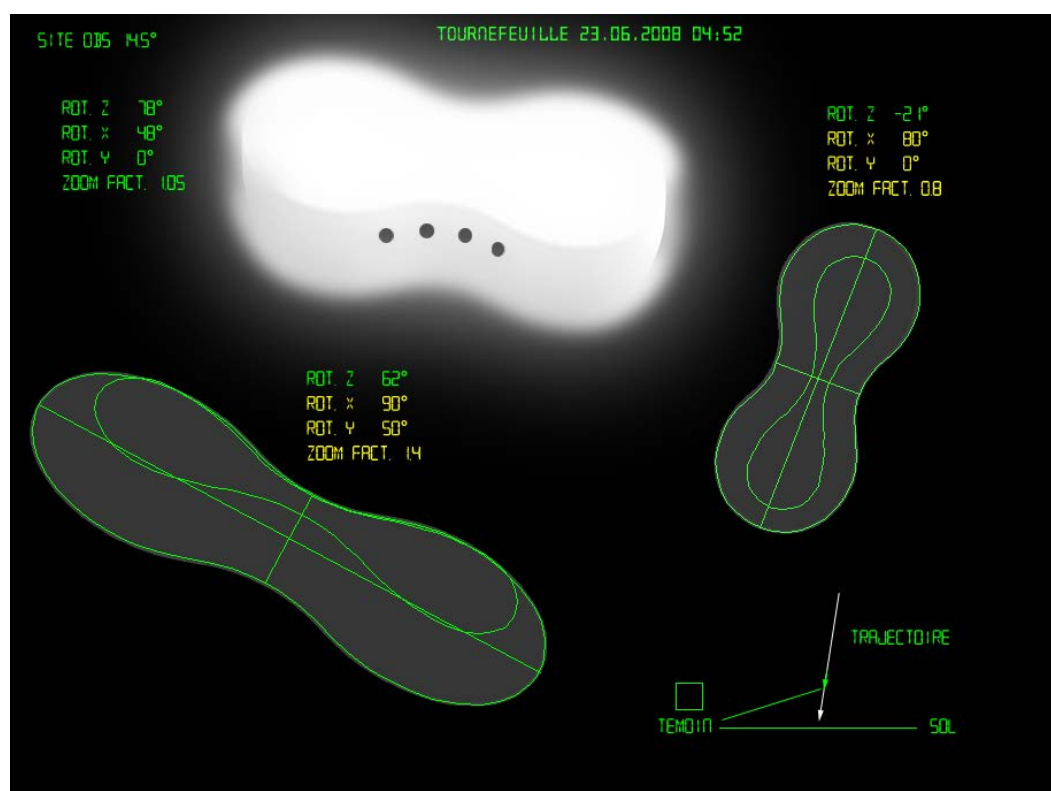
PORTRAIT ROBOT DU PHENOMENE

Suivant les indications du témoin, un modèle tridimensionnel été réalisé. Nous souhaitions savoir si le phénomène qu'il décrivait était compatible avec les photos prises.

Le témoin décrit une forme de cacahouète. Une forme constituée de 2 cercles permet effectivement de rendre compte de l'aspect des deux photos et du dessin. Vue de dessus :



Le ratio entre la largeur et la longueur du phénomène décrit et pouvant correspondre aux deux photos prises est précisément de 3/7. Une correspondance en 3D a pu être ainsi établie :



Ci-dessus, relativement au centre du modèle, l'axe X correspond au sens de la longueur, l'axe Y au sens de la largeur et l'axe Z à la profondeur.

Les conditions à remplir **pour que le phénomène puisse être le même objet** perçu sous deux angles différents sont les suivantes :

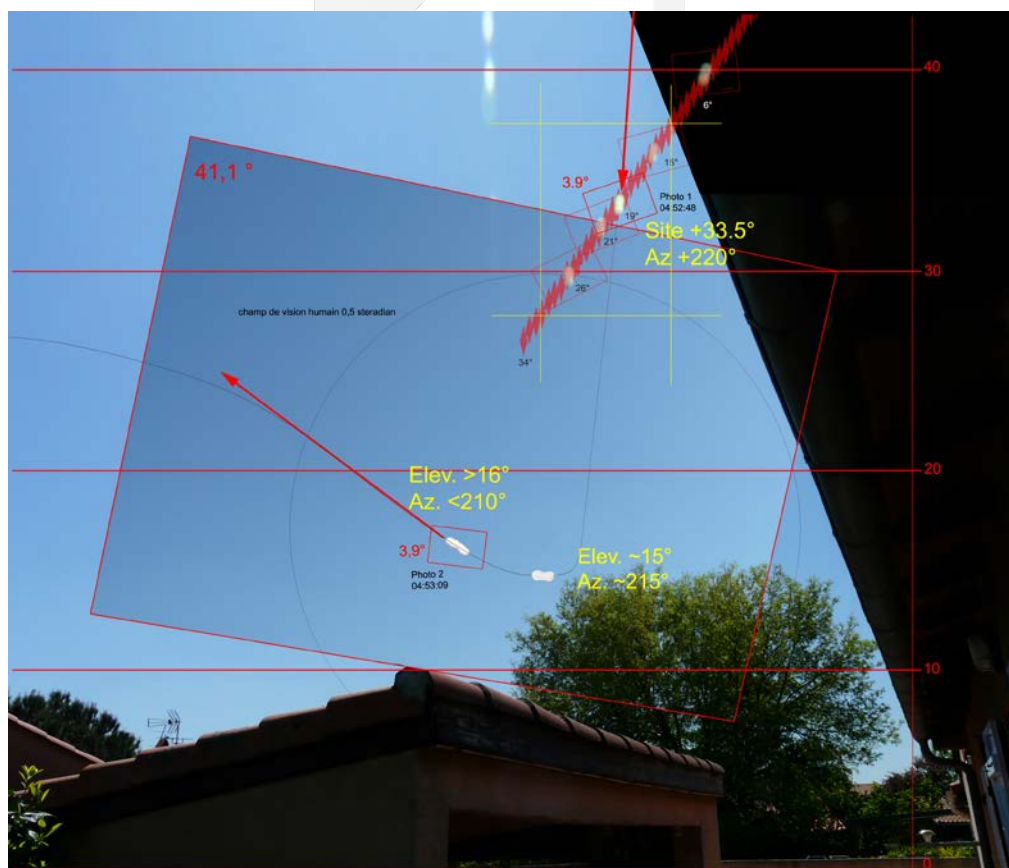
- Rapport de dimension entre la première et la seconde photo : 7/4. Le phénomène serait plus proche sur le deuxième cliché : compatible avec la description du témoin.
- **Sur le premier cliché** : le phénomène se présente face au témoin (rot Y 0°), quasi vertical (rot X 80°) et légèrement de biais (rot Z 21°)
- **Sur le deuxième cliché** : le phénomène est fortement incliné (rot Y 50°), de biais (rot Z 62°). Il est supposé que le phénomène présente sa longueur maximale (rot X 90°) : cette dynamique est également compatible avec la description du témoin.

Les valeurs entières obtenues pour les rotations X et Y sont surprenantes. Elles sont cependant nécessaires afin de respecter les contraintes visuelles et cette apparence semi-circulaire que possèdent les extrémités sur les photos.

RECONSTITUTION DE LA TRAJECTOIRE

Nous avons tenté de rendre compatible la dynamique du déplacement décrit par le témoin avec les photos prises et le modèle 3D précédent. Nous avons souhaité tenir compte au mieux de la position dans laquelle le témoin se trouvait lorsqu'il a pris ses photos. Malgré tout, les indications fournies restent relativement peu précises (à quelques degrés près).

Nous avons également réalisé des photos sur le point d'observation. A partir de ces photos nous avons demandé au témoin d'indiquer la position du phénomène observé. Les données EXIF nous ont fourni les paramètres de prise de vue, en particulier les champs angulaires couverts. Les cadres ci-dessous, correspondent aux zones effectivement couvertes par les différentes photos prises.



Ci-dessus, la zone d'arrivée apparaît contrainte dans le cadre jaune : si nous en sortions, la dynamique de la trajectoire s'inverserait par rapport à la description du témoignage. Note : cette photo a été prise devant la fenêtre du témoin et se trouve légèrement décalée par rapport à la position réelle d'observation. (voir 3D qui suit).

METEO

Conformément aux dires du témoin, entre 4h et 6h locale la [météo](#) indique un temps dégagé, (station météo de Blagnac), sans nébulosité et avec une visibilité supérieure à 50km :

Heure locale	Néb.	Temps	Visi	Température	Humidité	Humidex	Windchill	Vent (rafales)		Pression	Précip. mm/h
6 h	0/8		20 km	18 °C	77%	21.2	18 °C	↑	7 km/h (11 km/h)	1017.7 hPa ⇒	aucune
5 h			50 km	18.2 °C	78%	21.7	18.2 °C	↑	11 km/h (19 km/h)	1017.4 hPa ↘	aucune
4 h	0/8		20 km	18.8 °C	69%	21.5	18.8 °C	↗	11 km/h (15 km/h)	1017.9 hPa ↗	aucune

LA POSITION DE LA LUNE

Le témoin ne précise pas la présence de lune. Pourtant, la lune est levée et est bien visible à ce moment-là. Une vérification sur le site du Jet Propulsion Laboratory de la Nasa nous permet de situer rapidement la lune dans son environnement :

```
*****
Date__(UT)__HR:MN      Azi_(a-appr)_Elev
*****
$$SOE
 2008-Jun-23 02:52 Nm 171.3160 30.9149
 2008-Jun-23 02:53 Nm 171.5902 30.9448
$$EOE
*****
```

ANALYSE DES COULEURS

Conformément à la description du témoin, la première photo présente un excès de vert, dont la présence est quasi-uniforme sur l'ensemble de l'image, même sur les tons les plus blancs. Cet excès de vert tend vers le jaune vers « l'avant » du phénomène (cad. conformément au sens de déplacement indiqué par le témoin). La seconde photographie présente un excès de bleu et de rouge par rapport à la première. Le témoin indique avoir observé une coloration pourpre intense à cet instant-là.

BALANCE DES BLANCS

L'excès de couleurs est uniforme et pourrait donc être créé par une mauvaise balance des couleurs. L'algorithme corrigeant la balance des blancs de l'appareil photo est propre à chaque constructeur.

Cependant, les données EXIF n'indiquent pas d'anomalie particulières entre les deux images, elles présentent les mêmes niveaux de correction:

Scene Mode	Night Scenery	Night Scenery
WB Red Level	1538	1538
WB Green Level	1054	1054
WB Blue Level	2028	2028

Il serait aussi surprenant de constater une telle variation de traitement à quelques secondes d'intervalle et dans des conditions de prise de vue aussi proches. Les données EXIF confirment également que l'appareil n'a pas subi de rotation l'amenant à s'incliner.

Photo 1

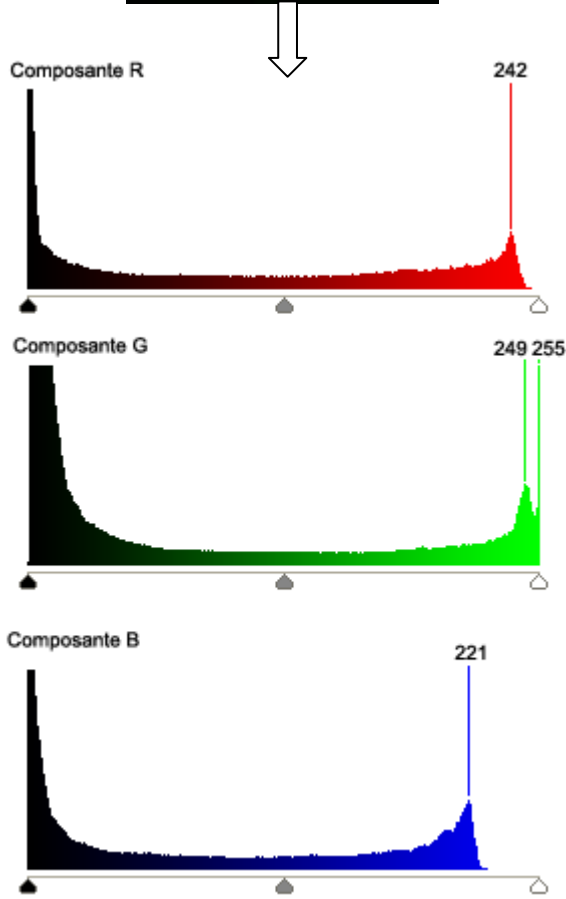
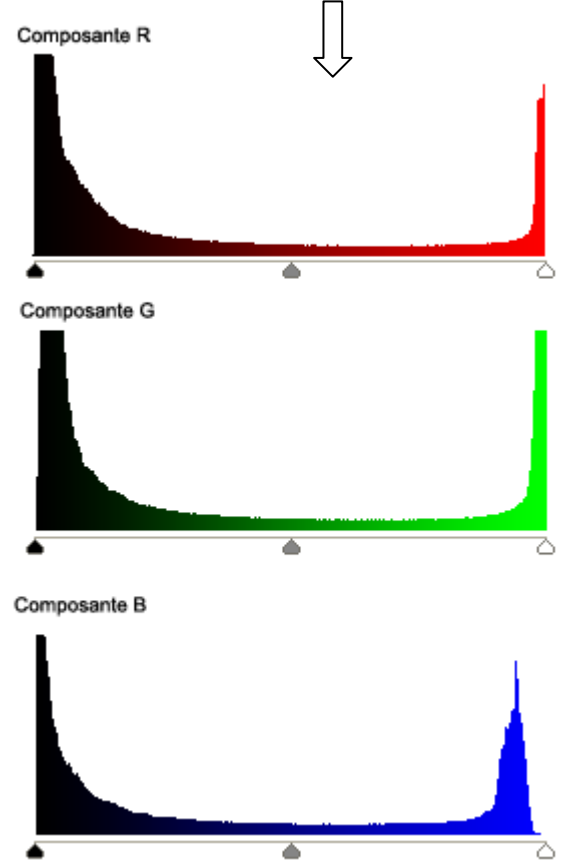


Photo 2



Ci-dessus : les niveaux de chaque composante (R, G, B) en fonction de l'intensité lumineuse

ABERRATIONS CHROMATIQUES

Le terme "aberration chromatique" recouvre plusieurs phénomènes optiques différents qui se traduisent tous par des franges colorées indésirables autour des éléments de l'image. Celles-ci s'avèrent particulièrement visibles autour des transitions à fort contraste dans des zones relativement neutres de l'image. Cependant ces aberrations devraient créer de forts contrastes de couleur entre les différents bords de l'image qui ne s'observent pas.

TRAITEMENT NUMERIQUE DES PHOTOS

Il était important de savoir si les photos du témoin avaient subi des post-traitements numériques : filtres ou modifications quelconques.

Le témoin se sert de son appareil pour effectuer deux opérations de retraitement :

- L'incrustation de la date et de l'heure de prise de vue, (opération généralement effectuée quelques minutes ou quelques jours après),
- Le recadrage des photos (mais qui ne semble pas avoir été employé dans ce cas).

Enfin, le logiciel d'export des photos ajoute également ses propres métadonnées lors du transfert vers l'ordinateur (il s'agit de Microsoft Photo 1.0).

Jusqu'à notre venue, le témoin ne possédait pas de PC : il a déclaré avoir acheté son ordinateur pour cette occasion et pour nous montrer les photos sur ce support. Auparavant, il se contentait d'exporter et d'échanger ses photos en utilisant la carte mémoire de son appareil.

Comme il existe une trace du logiciel Microsoft Photo sur les données EXIF des photos dont nous disposons, il fallait déterminer si ce logiciel avait pu altérer les photos d'une façon ou d'une autre.

Heureusement, la Dépêche du midi dispose d'une copie des clichés originaux réalisée probablement le jour même (la publication dans la presse ayant eu lieu le lendemain de l'observation). Les photos ont été redimensionnées dans plusieurs formats par La Dépêche avec un outil qui ne laisse que peu de traces sur les données EXIF. C'est l'une de ces photos qui a pu être comparée avec celles que nous a fournies le témoin presque un an après : dans les photos de La Dépêche, il n'y a pas de trace du logiciel Microsoft Photo, et pourtant, les images sont strictement les mêmes. Il n'y a donc vraisemblablement pas eu de manipulation ou d'altérations effectuées entre temps.

4- ELEMENTS PROBLEMATIQUES

Ce témoignage est en *apparence* probant, cependant plusieurs éléments viennent ternir le tableau.

1- DES OBSERVATIONS REGULIERES

Le témoin est un observateur « régulier » de phénomènes inexplicables. Au moins trois d'entre eux ont déjà été rendus publics :

2003	Observation 1. Phénomène en forme d'haltères au-dessus de Blagnac.
15 oct. 2007	Observation 2. « L'A380 était-il surveillé depuis le ciel ? ». Phénomène près d'un avion à Blagnac. Cette observation a été publiée dans La Dépêche le 30 octobre 2007, disponible en ligne. Photo ci-dessous à gauche.
23 juin 2008	Observation 3. Le témoin réalise l'observation présentée dans ce document. Cette observation a été relatée dans La Dépêche le 24 juin 2008.

Le témoin nous a également confié deux autres photos de phénomènes photographiés fin 2007 qu'il a pris pour des OVNI. Cependant, il s'agit très certainement d'oiseaux ou d'insectes :



A380 - Insecte 15/10/2007



Oiseau 16/10/2007



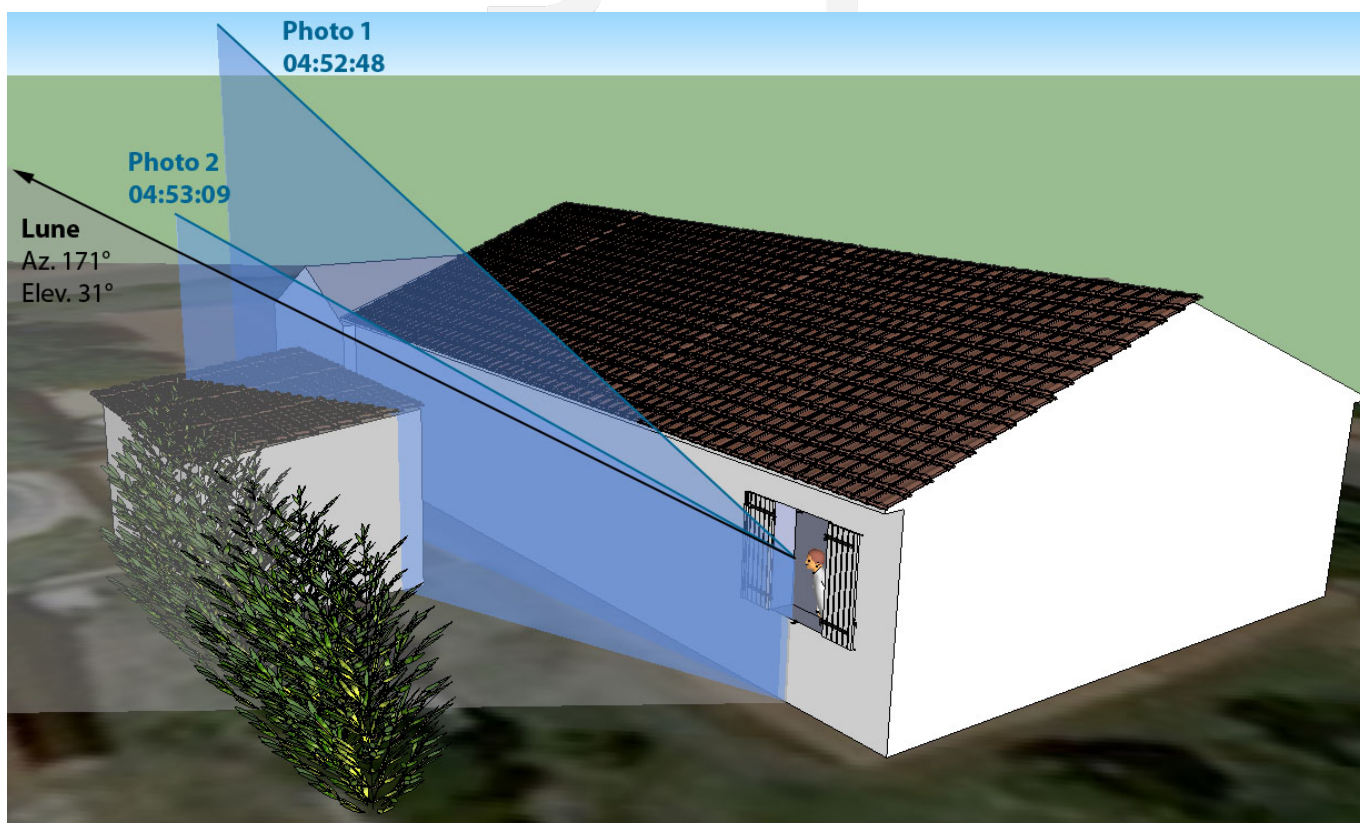
Insecte 6/11/2007

Le sens critique du témoin par rapport à ses propres observations apparaît faible. Son enthousiasme pour le sujet ne semble pas y être étranger : le témoin peut-être sincère, mais se laisse emporter par ses propres analyses.

D'autres témoignages qu'il nous confiés, (antérieurs à 2007 et non photographiés), nous montrent que ce témoin est coutumier d'observations extraordinaires, centrées autour de lui. Cet aspect hors norme fragilise sa déposition principale.

2- UNE CONFUSION POSSIBLE AVEC LA LUNE

Une modélisation rapide des obstacles se trouvant dans le champ de vision du témoin, nous montre que la lune (gibbeuse) était effectivement visible dans l'encadrement de la fenêtre de la chambre. Celle-ci se situait une vingtaine de degré de la haie de son jardin et plus encore au-dessus de la maison du voisin :



Ce qui est troublant ici est que **le diamètre angulaire de la lune correspond assez précisément à celui du phénomène photographié.**

Nous avons souhaité comparer et nous avons réalisé des photos de la lune présentant la même phase et avec le même modèle d'appareil photo (un bridge Panasonic Lumix DMC-FZ18). L'ensemble des paramètres de prise de vue ont été également sélectionnés en fonction des données EXIF extraites de la photo du témoin (Il s'agit d'un mode nuit, automatique. ExposureTime : 1/8 ; Fnumber : 4.2 ; ISO : 800 ; FLength : 82.8 ; Program : P Mode ; Orientation : Horizontale)



Ci-dessus : à gauche, la première photo du témoin dont nous n'avons retenu que la composante rouge : elle filtre mieux le bruit de fond et laisse plus clairement apparaître les contours. A droite nous avons pris une photo de la lune suivant les mêmes réglages et en effectuant un bougé manuel.

Le champ angulaire couvert par les photos du témoin est très petit : il ne représente 3,9°.

Nous avons réalisé de nombreux autres essais afin de tenter de reproduire le côté filandreux des bords, sans succès : le Lumix crée invariablement des flous de bougé aux bords assez nets. Des essais ont été également réalisés avec la lune passant derrière les nuages, sans succès.

Enfin, nous n'avons pas non plus été en mesure de reproduire la couleur observable sur les photos : la lune ressort invariablement blanche, grise ou rousse. Pour obtenir le vert du témoin, il faudrait vraisemblablement employer un filtre coloré ou un filtre numérique.

3- UNE ANOMALIE FORTE SUR LE TEMOIGNAGE

L'élément le plus gênant est le temps qui s'est écoulé entre le moment où le témoin s'est saisi de son appareil photo, (posé alors sur sa table de nuit), et le moment où il a réalisé ses clichés : les données EXIF nous fournissent le temps écoulé entre le moment où l'appareil est allumé et la première photo : 2mn 20.86 (Time Since Power On). Cela signifie que l'appareil était en marche bien avant.

Cependant, selon le témoin, tout se serait passé très vite : entre le moment où il a entendu le sifflement, l'instant où s'est penché, puis saisi de son appareil pour photographier ... il ne se serait pas écoulé plus d'une quinzaine de secondes.

Le témoin ne nous a jamais communiqué cette information : est-ce qu'il faisait des essais photographiques avec la lune et a alors été inspiré ?

Autre élément gênant : les numéros de séquence des photos originales ont été effacés. Cela nous aurait permis de vérifier si l'appareil avait servi juste avant. De son côté, la Dépêche a renommé elle aussi les photos du témoin : c'est dommage, car la vérification de cet élément aurait pu nous permettre de savoir si d'autres photos avaient été prises.

4- UNE INCOHERENCE SUR LA FOCALE DE L'APPAREIL PHOTO

Lors de sa déclaration à la Dépêche, et lorsqu'il décrit son observation aux enquêteurs du GEIPAN, le témoin précise bien que son appareil photo était malheureusement réglé en grand-angle, alors que les données auxiliaires enregistrées dans le fichier photographique indiquent le contraire, c'est-à-dire que l'objectif était en position maximale de téléobjectif (équivalent 524mm : voir fichier EXIF)

5- CONCLUSION

Pour résumer les points précédents :

Il y a de nombreuses incohérences dans le témoignage, et une forte coïncidence entre le diamètre de l'objet photographié et la Lune (Pourtant le GEIPAN n'a pu reproduire cet aspect nébuleux et de ses couleurs.)

Les éléments sont bien trop fragiles et contestables pour que ce cas puisse être considéré consistant. Il est classé « C » par manque d'informations fiables.

